L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville.
IMPRIMÉ PAR JEROME-BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 20 NOVEMBRE 1835.

Il paraîtrait certain, d'après les nouvelles que nous avons reçues de Philadelphie que la Banque du Gaz a acheté de la banque des Etats-Unis, la branche banque de cette ville et que le transfer des affaires et des dettes aura lieu le 1er. janvier prochain.

L'éditeur du *New-York Evening-Star*, nous a fait parvenir une lisse de ces journaux jusqu'au samedi soir, 7 courant, par anticipation de la malle régulière. Nous y trouvons des nouvelles récentes d'Europe, que nous donnons aujourd'hui. Les dates de Londres sont du 9 octobre, et celles de Paris du 7.

Extrait d'une lettre d'un négociant de Londres, datée 29 septembre, et reçue en cette ville.

"La régie des droits réunis en France, vient d'avertir une adjudication, qui sera faite sur échantillons produits à Paris dans le courant de novembre, de 2,000 boucauts de tabac de Maryland, 3,000 du Kentucky, et 3,500 du 4,000 de la Virginie de toutes qualités, depuis la première jusqu'à la plus inférieure, le gouvernement ayant résolu d'abandonner la culture de cette plante en France. Ces tabacs devront être livrés dans le cours du printemps et de l'été de l'année 1836.

NOUVELLES D'ANGLETERRE DE 2 JOURS PLUS RECENTES.

Par les journaux de New-York, du 7 du courant nous apprenons l'arrivée en ce port du navire Napier, parti de Londres et apportant des gazettes de cette ville jusqu'au 8 octobre.

L'argent continue à être très rare en Angleterre. On en demande le 5 pr. ct.

Le bateau à vapeur *Eris* est parti de [illegible] pour Santander avec 200 recrues au général Evans.

Un nouvel omnibus à vapeur, d'une construction beaucoup meilleure que les autres vient d'être établi sur la route de Strasbourg à Padington. Il a fait le trajet, (aller et venir) en passant sur les collines et les côteaux élevés à raison de 12 milles à l'heure! Il paraîtrait que le système de chemins de fer s'étendra sur toutes les routes de l'Angleterre.

Les Espagnols n'ont rien à envier aux autres nations pour ce qui regarde ces améliorations.

Londres 8 octobre—Il y a eu une assez grande activité dans les fonds anglais. Les consolidés se sont fermés à 90 7/8, et les nouveaux 3 1-2 à 98. Cette baisse est due à la rareté du numéraire. Elle s'est fait sentir également dans les effets de l'Inde.

Le marché étranger est également actif, mais le même intérêt d'argent a empêché les avances sur les fonds espagnols. Les ventes se sont formées à 44 3-4; il y en a eu à 45. Des obligations pour le nouveau fonds actif sera 42 1-2 ce qui est 15 pour cent d'escompte. Les Brésiliens 85, du Chili 45 à 46; Columbus 34; Mexicains 30.

PARIS, 7 octobre—Les cinq pour cent valaient 108f. 45 c. les 4 pour cent 98 f. 90 cts.

Les orages récens qui ont eu lieu en France ont fait un tort considérable aux vignes. On prétend que l'année ne sera pas meilleure que celle de 1829.

Le Mercure de Souabe publie comme chose certaine que la duchesse de Berry est encore enceinte.

La célèbre cathédrale de Strasbourg par suite d'un violente tempête, a reçu plusieurs secousses qui lui ont occasionné des avaries considérables.

ESPAGNE.

Des nouvelles que nous recevons de l'Espagne sont du plus grand intérêt à la cause des libéraux. Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que des juntes s'étaient formées dans plusieurs des provinces qui bordent les frontières des Pyrénées ou de la Méditerranée, maintenant d'autres s'organisent dans l'Andalousie et dans la Gallice; l'hymne de Riego, de ce martyr de la liberté lâchement assassiné par les Bourbons de l'Espagne, retentit de nouveau sur toutes les montagnes de la péninsule, elle existe dans tous les cœurs. L'amour de la patrie, cet amour si cher aux Espagnols et qui dévore leurs âmes généreuses, alors même que leurs fronts sont courbés sous le joug de leurs tyrans: cet amour va bientôt enfanter des miracles et décider à jamais d'une ère de bonheur et de liberté pour ce malheureux pays. Qui pourrait douter de ce résultat, lorsque nous voyons la nation entière se lever en masse et spontanément pour réclamer les garanties qu'elle a droit d'attendre du gouvernement. La reine paraît leur avoir accordé l'objet de leur demande; aussi de nombreux bataillons, de jour en jour, viennent augmenter son armée et détruire les brillantes espérances que don Carlos avait conçues dans son ambition démesurée; sa bannière sacrée, malgré l'image de la sainte vierge des douleurs, n'a pu conserver long-temps l'enthousiasme de ses troupes. Journellement ses soldats, ses plus fidèles guerriers même passent dans les rangs des Christinos, désabusés qu'ils sont sur le compte du prétendant.

Malgré ces pronostics certains de la défaite du futur roi Charles V, les armées libérales n'en poursuivent pas moins leurs opérations militaires. Quiroga, nommé généralissime des troupes de la reine, se rend en Grenade. Toutes les juntes réunies envoient de nombreux renforts au gouvernement. 500 libéraux s'organisent dans l'Estramadure. Le brigadier Sanz, le fidèle ami de Mina, est nommé commandant de la cavalerie de la garde royale.

Don Carlos cependant était encore, le 26 septembre, dans les environs de Vitoria; le 29, il se trouvait à Zuniga. Tout annonce qu'il ne veut pas lâcher prise. Une couronne en effet n'est pas un joyau qu'on abandonne à si bon marché. Quoi qu'il fasse, il doit succomber. Puisse sa chute cimenter le bonheur du peuple espagnol! Puisse la reine enfin continuer son règne comme elle l'a commencé! La plus grande des libertés vient d'être accordée à la nation, et cette liberté sera sans doute l'avant-coureur de toutes les autres. La Presse est à la fin indépendante en Espagne! Mendizabel, comprenant les besoins du peuple, a obtenu une liberté entière et absolue à cette gardienne de la souveraineté nationale. La lettre du ministre adressée pour cet objet à la reine, fut lue au théâtre et accueillie avec le plus vif enthousiasme par un nombreux auditoire, et l'hymne de Riego, exécuté au bruit des acclamations populaires, vint cimenter le pacte sacré qui venait d'être conclu entre le gouvernement et la nation.

POLOGNE.—Il paraîtrait assez probable que cette malheureuse contrée va enfin trouver un terme à ses malheurs passés; cette espérance est fondée sur le bruit assez accrédité d'une alliance prochaine qui doit être contractée entre le prince Adalbert, neveu de l'empereur de Russie et l'archiduchesse Olga Nicolaiowna de Russie, âgée de 14 ans; par ce mariage, les époux recevront en dot le royaume de Pologne, qui sera constitué comme une monarchie indépendante.

TURQUIE.—Le lord Durham eut une audience avec le sultan le 11 septembre, dans laquelle il adressa à sa hautesse un discours persuasif. Il assura le sultan que les intentions et les désirs de l'Angleterre étaient de maintenir la prospérité de l'empire ottoman. Le sultan répondit de la manière la plus courtoise par un éloge des qualités personnelles du noble comte. Il le chargea entr'autres choses de présenter ses compliments à l'empereur de Russie. Le sultan déclara en présence jusques envers les officiers de marine qui accompagnaient le comte.

Nous lisons ce qui suit dans une gazette espagnole:

Le sol de la Péninsule est désormais l'arène où se débattront les grands intérêts politiques de l'Europe. Il fut un champ de bataille pour Rome et Carthage, pour César et Pompée; pour l'Evangile et l'Alcoran, pour Napoléon et l'Angleterre; qu'il soit aujourd'hui le champ de bataille où se décideront les destinées de l'ignorance et des lumières, de l'esclavage et de la liberté.

Nous avons reçu des nouvelles de Carthagène jusqu'au 13 septembre inclusivement. Le général Santander était de retour dans la capitale. Le voyage qu'il vient de faire, lui ont fait recouvrer la santé. Le général déclare qu'il est très satisfait des améliorations qu'il a observé dans son voyage et du système d'éducation publique adopté par le peuple, ce qui est sans doute la plus sûre garantie du maintien de la constitution.

Les dernières dates de Quito sont du 4 août.

La constitution a été approuvée et Rocafuerte, nommé président.—Tout est tranquille dans cette république.

Portobello et Panama ont été déclarés ports libres pour 20 ans, et les douanes qui s'y trouvaient, ainsi qu'à Chagres, ont été retirées. Cette mesure est la plus sage qu'on ait pu adopter pour attirer le commerce dans ces parages, ce qui facilitera beaucoup la construction du grand chemin de fer ou du Canal de l'Isthme de Panama.

NOUVELLES RECENTES DE [illegible]

Le brick *Baltimore*, capitaine [illegible], arrivé à New-York le 6 octobre, a apporté des nouvelles [illegible] de ce pays. Les dernières [illegible] 9 septembre. Rosas est [illegible] conséquemment, ne manqué pas de [illegible] clamations et ordonnances [illegible] pompe et la cérémonie possible d'un monarque absolu.

La *Gazette du Commerce* publie [illegible] des réformes qu'il a introduit dans le gouvernement, de l'économie adoptée dans l'administration. La gazette ajoute: "Les résultats de ce système vraiment républicain que commencent à se faire ressentir dans notre communauté, et le public doit une éternelle reconnaissance à celui de nos enfans qui a su réaliser à ce degré le [illegible] de notre organisation."

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que parmi les économies [illegible] gouvernement, la trentième partie est: $30,000 économisées sur le papier fourni aux bureaux des diverses administrations.

Le gouvernement de Montévideo, a publié le 29 août, un décret portant tous les navires étrangers qui arriveront, à avoir leurs manifestes signés et scellés par le consul de Montévideo, résidant dans le port d'où ils sont partis, sous peine d'une amende de 5 pour cent sur la valeur des marchandises dont ils sont chargés. Tous les ports libres, de quelque nation que ce soit, sont reconnus par le gouvernement de Montévideo.

D'après un décret rendu le 31 août, cette ordonnance doit avoir force de loi quatre mois après sa date, sur tous les bâtimens venant du Brésil, et huit mois après date pour les bâtimens d'Europe et d'Amérique. L'ordonnance du 17 janvier 1835, relativement aux bâtimens provenant des ports où il ne se trouve pas de consul de Montévideo, reste en vigueur.

Le colonel Francisco Reinafe, frère de l'ex-gouverneur de Cordoue, s'est séparé de cette ville avec des troupes qu'il commande. Il fut attaqué par nos soldats et il fut mis en déroute. Les uns disent qu'il a été fait prisonnier; d'autres prétendent qu'il s'est réfugié à Catamarca. On accuse Reinafe et l'ex-gouverneur d'être les assassins du général Quiroga.

M. Louis Fernandez vient de faire avec ses créanciers un concordat définitif et très favorable pour lui. On espère qu'il obtiendra du gouvernement les indemnités auxquelles il a droit.

Le brick de S. M. B. l'*Action*, vient de partir de Buenos-Ayres.

Le 30, le 31 juillet et le 1er. août ont été des jours de fête à Buenos-Ayres, et surtout à la "Exaltacion de la Cruz." En honneur de l'installation du général Rosas la ville a été illuminée; le portrait de Rosas promené triomphalement en ville et des courses de chevaux et toutes sortes de divertissemens ont eu lieu.

On doit bientôt construire une grande route qui, partant de Buenos-Ayres irait aboutir à San-Jose de Flores. Cette route a déjà reçu le nom de "Camino del general Quiroga."

D'après un décret du 1er. septembre le système des douanes est devenu moins compliqué, et pour entrer dans les vues d'économie du gouvernement, les fournisseurs des départemens du Sud ont consenti à payer au gouvernement une piastre par chaque tête de bétail conduit à la boucherie.

L'épouse de M. Hamilton, consul de S. M. B., a donné le 24 août, un grand bal en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de la reine Adelaïde. Lord Edouard Russel et une nombreuse compagnie d'étrangers assistaient à cette fête.

Le steamer Potomac, arrivé ici des Etats-Unis a produit la plus vive sensation. Tous les mornes qui dominent la ville étaient couverts de spectateurs. Depuis le *Druid*, steamer anglais qui naviguait dans le fleuve, on n'avait pas vu d'autre navire de cette classe. Ce bateau est de 226 tonneaux, et ses bouilloires ont parfaitement supporté l'épreuve d'un long voyage. Il doit faire le voyage de Buenos-Aires à Montévideo; le prix du passage est de $10.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du Mercredi 18 novembre.

Présens: MM. Schmidt, McFarlane, Gaiennié, Baldwin, Fisher, Labatut et Berry.

M. Fisher est élu président pro tempore.

Lecture est donnée de la lettre suivante du maire:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 18 Novembre 1835.

A M. le Président et MM. les Membres du Conseil-de-Ville.

Messieurs,

Je profite de la réunion du Conseil aujourd'hui, pour vous faire savoir que, le 17 du courant, le capitaine Jean Walsh, surveillant du port-volant des navires et des bateaux à vapeur, m'a informé que les capitaines des bricks Aurora, Apalachicola, et Agenora, ou ceux qui agissent sous les ordres de ces officiers, ont pris à bord de leurs navires et emporté dans la partie supérieure du port, au-dessus de la rue Gravier, contre son gré et sa volonté, des planches servant à la construction des ponts volants, qui se trouvaient dans la partie basse du port où ces navires s'étaient d'abord arrêtés et amarrés. Si, comme j'ai lieu de le croire, il n'y a point d'erreur dans ce rapport, il devient nécessaire que le Conseil décide jusqu'à quel point les capitaines de ces navires peuvent être justifiables d'en agir ainsi.

Je vous transmets un rapport (A) du Voyer de la ville, sous la date du 17, et j'appelle sérieusement votre attention sur la question qu'il soulève. Il est urgent de prendre des mesures sur cette question, car j'ai appris de source certaine que les habitants de cette partie de la ville sont disposés à faire faire leur frais les pavés d'asphalte qu'ils ont requis le voyer de disposer sur leurs terrains, dans le cas où celui-ci ne serait pas autorisé à le faire.

Je vous transmets aussi un autre rapport (B) du voyer de la ville, de la même date que le précédent et dont l'importance attirera également votre attention.

J'ai cru devoir ordonner une nouvelle publication dans la gazette officielle de l'ordonnance de 1807 concernant les étrangers, parce que, à aucune époque, cette ordonnance ne m'a paru d'une plus grande utilité qu'en ce moment. Et comme les personnes qui arrivent de certaines parties de l'Union sont plutôt en rapport avec la population des faubourgs supérieurs qu'avec celle du carré de la ville et des faubourgs inférieurs: je pense qu'il serait utile de faire insérer aussi cette ordonnance dans une des gazettes qui se publient en anglais dans le faubourg Ste.-Marie, mais avant de le faire je désirerais avoir l'assentiment du Conseil à cet effet, et savoir à quelle gazette cette ordonnance devra être envoyée.

La Corporation manque de *curb* et de *gutter stones*, de 16 pouces de largeur sur 18 de longueur, et de gutter stones de 12 pouces de largeur. Le manque de curb stones de ces dimensions oblige le voyer à faire usage de ceux de 30 pouces sur 22, quand des pierres de 18 rempliraient le même objet; ce qui est une perte évidente pour la Corporation. Je crois que le voyer avait écrit à ce sujet au Conseil, il y a quelque temps, et qu'il avait fait entrevoir la nécessité d'acheter l'achat de la quantité de curb et de gutter stones nécessaire. D'après le contrat de la Corporation avec MM. Phelps & Minturn, nous sommes tenus de leur fournir des curb et gutter stones dont ils ont besoin pour remplir les conditions de ce contrat, et si le Conseil n'adopte pas de suite quelque mesure à cet égard, la Corporation pourrait être exposée à souffrir des dommages pour le délai apporté par les contractans. Vous trouverez ci-joint la note du voyer à ce sujet sous la marque (C).

La fontaine qui doit être érigée sur la Place d'Armes, par M. Albert Stein, est arrivée du Nord sur un navire qui est mouillé vis-à-vis la rue Félic. D'après l'avis du voyer il conviendrait d'établir sur la Place d'Armes un hangard pour recevoir et abriter cette fontaine, jusqu'à l'époque où elle sera mise en place, ce qui ne pourra avoir lieu que dans deux ou trois mois, d'après ce qu'a dit M. Stein. Je désire que vous vouliez bien m'autoriser à cet effet, si vous ne jugez pas à propos d'en disposer autrement. M. Stein a lié sur la Corporation, avant l'arrivée de la fontaine, une lettre de change de mille piastres pour compte de cette fontaine, et j'y ai fait droit [illegible] de la résolution du 21 mars de cette année. Je crois devoir vous référer à cette résolution, afin de savoir si la Corporation est tenue de payer quelque chose de plus, soit pour frais de transport, soit pour les travaux qu'il reste à exécuter.

Je prendrai la liberté de vous rappeler, en terminant cette lettre, qu'il serait urgent de fixer le minimum de la ferme des droits de levée en face des faubourgs Annonciation et la Course, dont je vous ai entretenus précédemment.

J'ai l'honneur d'être respectueusement, Messieurs, Votre très humble serviteur,
J. CULBERTSON, Remplissant les fonctions de Maire.

Relativement au premier art. de la lettre, M. Gaiennié propose de référer cette affaire au comité judiciaire. M. Schmidt propose de la référer à un comité spécial. Cette motion est adoptée et MM. Schmidt, Gaiennié et Labatut sont nommés membres de ce comité.

Sur le 2e. article du message, M. Berry présente une résolution autorisant et requérant le voyer de la ville de faire placer des poteaux aux quais vis-à vis le 6e. district.—Adopté.

Sur le 3e. article, la communication de M. Pilié étant lue, M. Baldwin présente deux résolutions: la première, que la plainte relativement à la hauteur du chemin de la rue La Course, soit référée au comité de pavage, et secondement que la rue Robin soit ouverte depuis la Levée jusqu'à la rue Tchoupitoulas.—Adopté.

Sur la 4e. partie, il est proposé et résolu que l'ordonnance soit publiée dans le Bulletin et dans une autre gazette, aussi long-temps que le maire le jugera convenable.

Avant d'aborder la 5e. article, M. Schmidt présente une pétition de M. Trigant de Beaumont, sollicitant la permission d'ouvrir, dans le courant de ce mois, sa salle de bal; et une résolution autorisant le maire à permettre les bals masqués depuis le 1er. novembre jusqu'au 1er. mai, comme les années antérieures.

Sur la 5e. partie du Message, [illegible] aux curb et gutter stones, on donne lecture d'un rapport précédent du comité de pavage [illegible] à ce sujet. Les résolutions proposées [illegible] feraient importer de [illegible] stones qui doivent former [illegible] du contrat.—Que le Maire fasse publier pendant trois mois dans deux gazettes de la Nouvelle-Orléans et dans une gazette de Louisville [illegible] villes, des propositions pour la fourniture de curb et gutter stones des dimensions [illegible].—Que la corporation [illegible] moindre qui sera [illegible] contractans fourniront des sécurités [illegible] les conditions auxquelles ils [illegible] les pierres de dimensions inférieures [illegible] devront être délivrées au lieu [illegible] par le voyer.—Que le Maire soumettra au Conseil, le 1er. février prochain, les propositions qui auront été faites; et qu'enfin le Maire soit [illegible] à acheter la quantité de *curb* et [illegible] qui seront nécessaires pour l'achèvement [illegible] MM. Minturn et Phelps se sont engagés.

Ces résolutions, après avoir été discutées, ont été adoptées.

Sur la 6e. partie du message, M. Thomas propose que le maire soit autorisé à faire ériger la fontaine sur la Place d'armes.—M. Caldwell propose, comme amendement, qu'une pareille fontaine soit ordonnée pour la place Lafayette, puisque les principaux tuyaux de la pompe à feu vont jusque là.

M. McFarlane se lève et fait la motion de placer la fontaine nouvellement reçue sur la place Lafayette.

M. Labatut, dans une argumentation serrée et pleine de logique, prouve que cette fontaine n'avait été commandée que pour la Place d'Armes; que les ordonnances avaient attribué à ce monument une destination spéciale et qu'enfin on n'avait pas le droit de l'aliéner.

A ce sujet une discussion s'éleva entre MM. Gaiennié, Thomas et McFarlane. Enfin M. McFarlane fait la motion de confier cette fontaine à la garde du maire jusqu'à ce que les autres que l'on fera faire pour les autres places publiques soient arrivées; et que toutes soient mises en place à la fois, tant que le permettra la circulation en ville des tuyaux conducteurs. Cette motion produisit un débat très-animé, mais, mise aux voix, elle fut rejetée par une majorité de 5 contre 2.—MM. Berry et McFarlane étant les seuls membres qui [illegible].

L'amendement de M. [illegible] M. Schmidt de manière qu'une somme de [illegible] soit destinée à l'achat d'une autre fontaine [illegible] consécration.

M. Berry propose que les fontaines de la Place d'Armes et de la Place Lafayette ne soient érigées qu'à la même époque.

M. McFarlane fait la motion de déposer sur le bureau l'amendement et le sous-amendement.

Cette motion est perdue et l'amendement adopté.

La résolution de M. Thomas, telle qu'elle est amendée est adoptée.

Il est alors résolu que le maire aurait à payer toutes les dépenses nécessaires au transport de la fontaine sur la Place d'Armes.

Sur le 7e. article du message, le Conseil se forme en comité secret pour fixer le minimum du prix de location, puis, la séance est ajournée.

PARIS, 30 Septembre.

M. Chapuys-Montlaville nous prie de publier la pièce suivante:

A MM. les Electeurs de l'arrondissement de Louhans.

Messieurs,

Nous sommes arrivés à une époque où tout bon citoyen doit porter écrit sur son front ce qu'il pense de la chose publique.

Il en doit être ainsi dans ces temps de calamité, où les promesses du pacte fondamental sont violées audacieusement; où, retirant au pays le bénéfice de quarante années de combats, le ministère tente de lui faire subir une fois encore la loi du parjure et du despotisme.

Il en doit être ainsi, surtout pour un député, lorsqu'il a la conviction que le système ministériel jette le pays dans les voies les plus périlleuses.

Messieurs, naguère une tâche, une infernale machination a plongé la France dans la douleur; avec elle, avec vous j'ai pris le deuil.

Mais ce crime est une de ses horribles exceptions qui, de temps à autre, viennent troubler l'ordre naturel.

C'est-là une de ces misères sur lesquelles doit gémir l'humanité.

Au milieu des larmes publiques, et lorsque la France était tout à ses regrets, à son indignation, des cris de réaction contre la liberté se sont fait entendre. Quel rapport, mon Dieu! peut-il donc y avoir entre la France, la liberté et le sanglant auteur de l'attentat du 28 juillet? N'a-t-il pas couvert de l'exécration générale? Ces cris n'ont-ils partis du sein même du système ministériel; la France ne voyait dans cette funeste journée qu'un sujet de douleur: lui, il y a vu un secours pour la politique. Il a froidement calculé ce que pouvait lui rapporter le sang versé; il l'a escompté qu'il était encore chaud. Vainement la presse l'a-t-elle avertie; vainement le passé était-il là comme un grand enseignement: l'inflexibilité doctrinaire a prévalu. Des lois de violence et de despotisme ont été présentées.

Vous avez assisté à la révolution; vous connaissez l'esprit qui présidait à cette insurrection si admirable; cette levée en masse d'une population changeant la dynastie parjure et se créant de nouvelles lois, de nouveaux chefs, au milieu de l'effervescence inséparable du lendemain d'une victoire populaire. Vous avez si l'on avait foi à la souveraineté du peuple, si on voulait la liberté de la presse pleine et entière; vous savez si on détestait la censure, si on avait confiance dans l'institution du jury. Aujourd'hui, avons-nous tellement perdu la trace de ces souvenirs; sommes-nous si étrangement détournés de la voie marquée en 1830, qu'un ministère ait osé venir proposer à la chambre des députés de semblables lois! Ces lois sont attentatoires à la souveraineté nationale; elles violent la constitution, non-seulement dans son esprit, mais encore dans sa lettre.

Elles détruisent le droit d'examen, ce droit pour lequel Luther a commencé et a voulu conquérir sa part dans la chrétienté, pour lequel, enfin, se sont accomplies nos deux révolutions de 1789 et de 1830; elles inventent des crimes; elles changent les juridictions; elles transportent à la cour des pairs les privilèges du jury elles dépouillent ainsi la nation du droit de justice; elles rétablissent la confiscation, elles consacrent de nouveau le principe odieux de la censure; elles consomment, enfin, selon moi, le plan de contre-révolution que le ministère s'efforçait, depuis plusieurs années d'accomplir.

Ainsi la charte ne serait pas une *vérité* entre les mains des doctrinaires, interprétée par eux; elle ne serait plus qu'un mensonge.

Ce système d'hommes et de choses, appartenant à la restauration, a déposé son modèle.

Nous sommes arrivés à de bien mauvais jours. Je vous devais, messieurs, cette manifestation de mes sentimens sur la situation actuelle. Je me serais cru coupable si je ne vous avais pas avertis de la marche du système et de ses effets désastreux. Je le devais d'avoir, messieurs, qu'à vous est le remède, qu'en vous seuls est le salut de l'empire. Oui, messieurs, c'est notre foi en la sagesse du pays qui nous soutient encore, nous qui, malgré les calomnies dont on nous abreuve, ne voulons ni désordre, ni mouvemens violens; qui avons la conviction que le progrès ne peut être assuré que par la force des idées, et qui, repoussant tout appel à la force matérielle, n'en sommes nous pas moins des hommes d'énergie et de liberté.

C'est à vous, électeurs, à vous jurés, à vous gardes nationaux, à vous nation libre et éclairée, qu'il appartient de protester tous les jours, dans toutes les circonstances, par les moyens légaux mis à votre disposition par la constitution, contre la violation de la charte et contre l'anéantissement de la révolution de juillet. Pour moi, je le dis tout haut et ferme, je répudie ma part de responsabilité de ce qui se fait. Unis à mes amis politiques, j'ai déclaré le ministère par une opposition consciencieuse. Il me restait à vous avertir, je le fais, je crois avoir rempli mon devoir.

Agréez, messieurs, etc.

Paris, 30 août 1835. CHAPUYS-MONTLAVILLE, Député de Saône-et-Loire

Le capitaine anglais commandant la station de la Biscaye a envoyé dernièrement à don Carlos la lettre suivante, en anglais et la traduction en français:

"Sérénissime seigneur,

"J'ai été ce matin témoin de l'insulte la plus atroce qui ait été jamais commise par les troupes d'aucun pays civilisé, avec violation directe des promesses les plus positives que les officiers responsables qui bloquent Bilbao m'avaient données que le pavillon anglais serait respecté. Sous la foi de cette promesse, deux petits bateaux ouverts appartenant au brick de S. M. B. *le Royaliste*, en descendant la rivière pour communiquer avec l'officier supérieur de Portugalette, furent à leur passage attaqués par un fort corps de troupes situées sur une élévation, et retranchées des deux côtés de la rivière; lesquelles troupes firent feu contre le pavillon de S. M. B. et tuèrent et blessèrent quelques personnes des embarcations.

"Comme officier supérieur chargé du commandement des bâtimens de S. M. B., employés sur cette côte, je proteste au nom de mon pays contre le plus atroce et délibéré assassinat, et à moins que la plus complète satisfaction ne soit donnée au pavillon offensé de la Grande-Bretagne, V. A R. devra s'attendre à une vengeance que vous avez aussi sévèrement provoquée.

"A bord du brick de S. M. *le Ringdove*, en station à Olavaaga, le 3 septembre 1835."

PRESSION HYDROSTATIQUE.

Il est bien connu qu'un corps plongé dans l'eau éprouve une pression proportionnée à la profondeur à laquelle il est submergé. On lit dans *Scoresby*, un fait curieux, qui prouve la vérité de ce principe. Un canot entraîné avec la plus grande vélocité au fonds des eaux par une baleine frappée d'un harpon, devint dans le peu de minutes de sa submersion, tellement saturé d'eau salée, par tous les pores du bois dont il était construit, qu'on aurait pu croire que depuis le déluge, il gisait au fond de l'Océan. La baleine revint expirer à la surface des eaux, et les intrépides pêcheurs la capturèrent et retrouvèrent leur embarcation qu'on hissa à bord avec bien de la peine. Peu de temps après un bordage de ce même canot jeté à l'eau coula comme un morceau de plomb. *U. S. Naval Service.*

DERNIERES DATES.

New-York	7 nov.	Boston	6 nov.
Philadelphie	8 „	Baltimore	6 „
Charleston	10 „	Washington	6 „
Paris	7 oct.	Liverpool	8 oct.
Hâvre	3 „	Londres	9 „

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Comet, Marcy, Marseilles, Legendre & Samory.
Brick Apalachicola, Spicer, Havane, L. Bernard.
Brick Privilegio, Garrito, Tampico, S Fernandes.
Goël. Magellan, Mallory, Mobile, Tourné & Beckwith.

ARRIVES.

Bateau de remorque Wave, Faulding des passes, ayant mis de mer le navire *Napier*—Il a amené la barque Cyrus Butler de New-York avec le Forum de Boston, et la goël. Americo, de Campêche, à 4 h. P. M. Le navire Orozimbo était en dehors de la Barre. De nouveau dans le fleuve—Le brick Juliet était au Fort.

Bateau de remorque Shark, Thomas, des Passes avec les navires Garonne, du Hâvre; et l'Hypérion, et la Mary Booth, de Baltimore—Rapporte le navire Orozimbo, du Havre, en dehors de la Barre. Passé le fort, le navire St.-Léon, de Bath. Une barque et un brick et trois voiles inconnus.

Barque Mary, Smith, de Baltimore.
Barque Cyrus Butler, Martin, de New-York.
Navire Forum, Leach, de Boston.
Navire Garonne, Skiddy, du Havre, en 40 jours du Hâvre, à F. Barrett & co.

Consignataires:—J B Jennings; J Leblanc; A Hébert; Lataste & Brulatour; L. Dorier; J Lacoste; J Lacoste; J & Gamier; M Benson; J Toledano; Gillet & co, Kohn, Daron & Co. M. Martin; T. Barret & co.; [illegible] L. Hermann, F N Pliocne, Lambeth & Thompson, Henry & Laurence, T Bissler & Co., Bissat, [illegible] J Labadie, V Gollain, J Dondo, Miramond, [illegible] & co., A M Nathan, Daret, Bernard, E Armand, J Chalaron, J A Merle & co. F. Coinson, G [illegible], Dufilho jr., Binoche frères, Allain & Dunbar, A Rasch, O Bigourdan, Burke, Watt & co, J Bossuel, J S Lindner, S Hermann & fils, J [illegible], Levasseur, G Vogelgsang, E Bartha, [illegible] & Boutin, Cassinelli, Guerin [illegible], et marchandises à ordre.

Passagers: [illegible] Bernard, Mme. Levasseur et sa fille et [illegible] Nathan et servantes; Mlle Plicque, [illegible] et enfans, Mme. Rouzan, et 2 enfans, [illegible], Dr. Débaillon, MM. G Legendre, Polock et servante, Chaméléon, Leroy, A. Rasch, Moise, Sagnan, Cabanes, Lesseps, Gillet, Smith, Duffilho jr., Bouillard, capitaine Bernard, Titelar, Lecomte, [illegible], Mitand, S. Hermann, [illegible], Tessert, Rondeau, [illegible], Cassinelli, Dr. Daret et 68 dans l'entrepont.

Navire Hyperion, Jenny, de Baltimore.
Goël. Americo, Lewis, de Campêche.
Bateau à vapeur Samson, Alter, de Cincinnati.

Décédé hier à trois heures P. M. *M. Jean* [illegible] Les amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement, à trois heures aujourd'hui. Son corps est exposé rue Magasins entre Suzette et Estelle. 20 nov.

AVIS—Le soussigné offre à vendre le fonds d'un magasin de Groceries avec comptoir, étagères &c., plus tout l'ameublement d'une pension dépendant du magasin. Cette affaire présente une occasion avantageuse à celui qui voudrait entreprendre ce genre d'affaires, l'emplacement étant des plus achalandés. Pour plus amples détails et les conditions, s'adresser à S. Féro, sur la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier. 16 nov—6

250 Boucauts sucre de la nouvelle récolte à vendre par R. BRUGIERE, 16 nov

ACTIONS.

Nouvelle-Orléans, 19 Nov. 1835.

Ventes faites au Bureau des Courtiers.
100 De la Banque du Gaz. $104½
100 Dito dito livrable à 50 jours. $104

COTON.

[illegible] balles Louisiane, à 16 cts.
dito à 16
dito à 16
dito à 16
dito à 16

Farine [illegible] baril $7.
Sucre [illegible] nouvelle récolte, 8½ à 9 cts—[illegible]
Mélasse—36cts.—Le galon,—rare.
Beurre—Goshen 23 à 24cts. par baril.
[illegible] De l'Ouest, 15cts.—en hausse.

PRIX COURANT DE LA HAVANE DU 6 Nov.

Farine de la N. Orléans, 18 à —; de Santander, [illegible] 20 à 20 riz américain, 1 75 à 1 80 l'arroba—Morue, 4 à 5 50—Oignons, 15—Porc, 17 à 20—Bœuf fumé de Boston et N. York, 1 25 à 2 l'arroba—Bœuf, 18 à 19 le bl. —Chandelles de suif, 17 à 18 le ct.; do. de blanc de Baleine 44 à 45 le ct.—Vin de Catalogne, 30 à 30 la pipe.

Articles d'exportation—Sucre, cassonnade, 11 réaux à 15, 12 à 15 1/2 l'arroba; blanc, 14 à 15 réaux, quebrado, 11 à 11 1/2; eucurocho—— Café, 1re. qualité ——, 2de. qualité, 11 à 11 50; 3e. qualité, 10 25 à 10 75, commun —— Cire blanche 9 à 9 75 l'arroba, jaune, 5 50 à 6 25—Mélasse, 4 1/2 réaux—Tabac, 26 à 30 le millier—Bois de Campêche, 1 25 à 1 28—Salsepareille, d'Honduras 28 à 29, de Vera-Cruz, 17 à 18.

Mairie de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné que Samedi, 28 du courant, à midi, au bureau du maire, la ferme de collecte des droits de Levée sur les chalands, radeaux, cajeux, etc. qui atterrissent en face des faubourgs Annonciation et La Course, sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur.
20 nov JN. CULBERTSON, maire protempore.

Traites sur Paris et Londres à vendre par
20 nov—3 ROHN, DARON & Co.

Pommes—Des pommes [illegible] à vendre par
20 nov no. 2, Levée, près de la rue de la Douane PERKS & HALL.

Pêches—Des pêches sèches, à vendre par
20 nov no. 2, Levée, près de la rue de la Douane PERKS & HALL.

A Louer pour la campagne—Une négresse créole, âgée de 27 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. S'adresser au bureau de *l'Abeille*. 20 nov—d

A Louer—L'établissement connu comme l'écurie de la rue Tchoupitoulas, entre Bourgogne et Remparts, occupé dernièrement par M. Labroche. S'adresser à Madame veuve Nagel, encoignure des rues Remparts et Dumaine. 20 nov—3

A Vendre—Actions de la Banque de Carrollton; dito de la Presse à Coton d'en haut; dito dito d'en bas; dito du Chemin de Fer de Nashville.
20 nov EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

On demande—Des actions de la Banque d'Etat de la Louisiane.
20 nov EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

A Vendre—Une négresse créole, âgée de 26 ans, sujet habile, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, complètement garantie, avec ses trois enfans, une fille de 8 ans, et deux garçons de 3 et 2 ans.
20 nov EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

Le soussigné offre à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Cecila:
100 paniers anisette; 50 caisses cérises de Guelland; 12 caisses curaçao de Hollande; 50 caisses fruits à l'eau-de-vie; 100 caisses liqueurs superfines, aussi un grand assortiment de bonbonnières et carnets très riches. D'importation antérieure: 25 caisses confitures de la Havane, assorties, quelques barrils pâte et gelée de gouyave; 30 caisses vanille, rue de la Vieille Levée no. 31. A. LACOUTURE. 20 nov

Voltigeurs—La compagnie prendra les armes aujourd'hui 20 novembre, à 3 heures précises de l'après midi, pour l'enterrement du camarade Jean Rivière, en pantalon blanc. On se réunira sous le arsenal. Messieurs les capitaines des diverses compagnies sont priés de vouloir bien envoyer un piquet de leur compagnie respective. Par ordre du capitaine.
20 nov SOUGERON, sergent.

WILLIAM BRYAN—Vieille Levée, no. 36, offre à vendre les marchandises suivantes en débarquement des navires William et John, et George:
20 caisses de brodequins pour hommes; 10 dito bottes dito; 10 dito souliers dito; 20 dito pour femmes; 10 dito brodequins dito; 10 dito bottes dito; 7 dito bottes et souliers dimensions assorties; 20 dito pélerines fourrées pour dames; 20 dito bonnets jaunets; 5 dito cols, jabots; 5 dito chapeaux noirs et blancs pour enfans; 2 dito pour hommes; 5 dito caisses assorties pour hommes et enfans; 100 quarts de barrils de farine de garrazin; 20 boucauts de cendres; 50 barrils de chaux en bois; 20 barrils de plâtre de Paris; 50 dito ciment manufacturé; 40 dito ciment de Rome; 30 dito Hydraulique. 20 nov

5 Piastres de récompense—Cheval épave—La susdite récompense sera payée à celui qui donnera des renseignemens qui pourront faire retrouver un cheval de taille moyenne, à grosse tête, ayant à la croupe droite une écorchure produite par un clou. Ce cheval est très doux et a jadis traîné un dray. La susdite récompense et tous les frais raisonnables seront payés à celui qui ramènera le dit cheval à
20 nov—4 F. TOULOUSE, no. 441, rue des Magasins.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans—Par l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8800—Henry Generes contre ses créanciers—19 novembre 1835—Ordonné qu'une nouvelle assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de M. Louis Férand, notaire public, le 24me. jour de décembre prochain, pour y délibérer sur les termes les plus avantageux et sur le mode à adopter pour la vente des biens fonds abandonnés par l'insolvable à ses créanciers.
Par ordre de la cour. Au greffe, 19 novembre 1835.
20 nov—3 P. A. GUYOL, dép. greffier.

COUR DE PAROISSE—Vendricourt et Lindsey contre leurs créanciers—En vertu d'un ordre de vente lancé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 21 décembre prochain, à une heure de relevée, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par les faillis à leurs créanciers, savoir:

Quatre lots de terre situés au nouveau faubourg Washington, au-dessus de cette ville, ci-devant Bourg Clouet, désignés comme suit:

Lots nos. 1 et 14, dans l'islet nos. 2 et 10 et 11, dans l'islet no. 3, sur un certain plan original, dressé par J. Pilié, député voyer de la ville, le 17 mai 1828, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public, le dit lot ayant mesure anglaise les dimensions suivantes, c'est-à-dire le lot no. 10 dans l'islet no. 3, forme l'encoignure des rues Piété et des Grands-Hommes, mesure 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à cette dernière rue, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Piété.

Le lot no. 14, touchant le précédent, mesure 32 pieds de face à la rue Piété, sur 120 pieds de profondeur, et les lots 10 et 11, dans l'islet no. 2, mesure chacun 32 pieds de face à la rue Piété, entre les rues Craps et Amour, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Cette criée étant la seconde et dernière, les dits lots de terre seront adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, à satisfaction, et hypothèque sur les dits terrains jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 nov F. MASSON, shérif et syndic.

Récemment arrivant de France, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il ouvrira aujourd'hui un assortiment complet de modes et nouveautés, consistant en partie de mérinos, indiennes, écossais, [illegible] et brochées, châles en satin et en soie, [illegible] et brodés, bonnets à la jolie femme, pélerines [illegible] &c.
A. HUBERT, rue Royale entre Ste. Anne et [illegible]

M. [illegible] pour le marché [illegible] Un assortiment complet de [illegible] bouteilles, [illegible] gue etc. [illegible] barrils de vin rouge de qualité supérieure et quelques [illegible] de Champagne, à vendre par
18 nov JULES LE BLANC & Co., no. 102, rue Royale.

Cotonnades—165 balles de toiles cotonnades 3-4, 7-8, 4-4 et 5-4, en débarquement des navires Mississippi et Ohio, à vendre par
18 nov ANDREWS & BROTHERS, no. 19, rue de Chartres.

Demande d'un garçon de Salle—Un garçon bien au courant de sa partie, trouvera un emploi permanent et un salaire avantageux en s'adressant à
18 nov WILLIAM BRYAN, no. 36, Vieille Levée.

Tapis—En outre de notre superbe assortiment de tapis, nous venons de recevoir par le navire Mississippi, quelques caisses de cet article, d'un nouveau genre et des dessins les plus riches.
17 nov ANDREWS & BROTHERS, no. 19, rue de Chartres.

Sangsues—Un bel assortiment de sangsues de choix en débarquement du navire Ernest, du Havre, et à vendre à la pharmacie de
17 nov A. A. PEYCHAUD.

Raisins—500 caisses raisin en grappes; 200 dito de muscat; en débarquement du brick Péri, et à vendre par J. THAYER & Co. 17 nov

Graines de Jardinage fraîches, récolte de 1835—Reçu par les navires Alabama, Arkansas et Mississippi, des assortimens complets de graines de jardinage. Les jardiniers et les marchands de la campagne, ainsi que le public en général, pourront compter sur un excellent choix de graines, reçues en ligne directe des cultivateurs. S'adresser à Wm. SMITH.
17 nov no. 85, rue de la Douane.

Avis aux propriétaires de pensions &c—Des contrats seront faits avec les propriétaires de maisons publiques etc., pour la fourniture de bois de chauffage, charbons, etc. à prix fixes, à l'année, lesquels seront faits raisonnablement par
16 nov W. E. & R. MURPHY, no. 132, au Bassin.

150,000 pieds de Bois—Bois de Pin de Pittsburgh, en débarquement, et à vendre, vis-à-vis la rue St.-Joseph—S'adresser à bord. 16 nov—3

A VENDRE.—Un superbe Piano à queue, garanti de premier ordre. S'adresser au soussigné rue Condé, no. 25. FRANCOIS THIBAUT. 11 nov—4

ESCLAVES CREOLES A VENDRE.—A vendre à l'amiable un mulâtre âgé de 20 ans, bon sujet, garanti des vices et maladies prévus par la loi, bon charretier et bon domestique de maison et de confiance.

Aussi un autre mulâtre, âgé de 16 à 17 ans, bon domestique de maison, sachant faire un peu de cuisine, bon charretier. Tous les deux savent conduire le cabriolet.

Conditions: 6 mois de crédit, billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait payement. S'adresser au bureau de cette feuille. 3 nov—4 ps A

Un petit nombre de caisses de fleurs et guirlandes, quelques-unes ornées de riches paillettes, en débarquement du navire Ohio, et à vendre par
20 nov. ANDREWS & BROTHERS, Rue de Chartres, n. 19.

ON demande un porteur pour distribuer la gazette depuis la rue du Canal jusque dans la Paroisse Lafayette. Il est inutile de se présenter si l'on ne connait pas bien ces deux endroits. S'adresser au bureau de *l'Abeille*. 19 nov

Gardes d'Orléans—ATTENTION—Vous êtes prévenus qu'une assemblée de la compagnie aura lieu Samedi prochain, à 6 heures et demie précises du soir, à l'Hôtel de Ville, afin de procéder à l'élection du comité d'administration. Par ordre du capitaine.
19 nov—3 GUSTAVE CRUZAT, serg. major.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par Carrère jeune, passager:
20 barriques vin rouge St Emilion 1832.
5 barriques vin médoc, vieux.
9 demi-barriques vin rouge, Talence 1832.
6 demi barriques vin blanc vieux Sauterne.
21 demi barriques vinaigre dont 2 rouge.
13 barrils idem de 10 veltes.
S'adresser rue Poydras, au Café Napoléon chez
19 nov—6 M. ANTOINE GENERAL.

A Vendre par les soussignés, en débarquement du Talma, venant de Bordeaux, les articles suivans: Un assortiment de vins rouges St. Julien 1828 et 1830; Pauillac Médoc 1830, St. Estèphe Médoc 1832, et Montferrant, vins blancs Sauterne et Barsac 1832, en demi barriques, vins en caisses. Léoville, St. Julien, Médoc et Haut Sauterne, vinaigre blanc en demi barriques, bouchons en sacs de 1000; ainsi qu'un assortiment de comestibles en magasin. Le tout sera vendu à des conditions avantageuses par
VIDAL & LONGIS,
19 nov—3 Vieille-Levée 27, entre Toulouse et St. Louis.

AVIS—M. James Thompson se trouve à la Nouvelle-Orléans, il apprendra quelque chose de très avantageux pour lui en passant chez le soussigné rue Tchoupitoulas, no. 85, M. J. T. est parti d'Irlande il y a environ sept mois, pour aller à New-York et sa connaissance. JOHN WILEY. 19 nov—3

Sucre nouveau—30 boucauts de sucre de première qualité des Attakapas, arrivant par le bateau à vapeur Semaphore, vis-à-vis la rue Conti, à vendre par 19 nov GRAY, DURIVE & Co.

Bouchons—Bouchons de la 1re. qualité, par la Balle, à vendre par PERKS & HALL.
19 nov no. 2, Levée, près de la rue de la Douane.

Fromage—Ananas et de Goshen, à vendre par PERKS & HALL.
19 nov no. 2, Levée, près de la rue de la Douane.

Raisin Sec—200 boites de nouveau raisin sec, en grappe à vendre par PERKS & HALL.
19 nov no. 2, Levée, près de la rue la Douane.

Farine de blé noir—En 1-8, 1-4 et 1-2 barrils en débarquement du Mississipi à vendre par PERKS & HALL.
19 nov no. 2, Levée, près de la rue de la Douane.

Vins en caisses et bouchons—En débarquement du navire Talma, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 400 caisses de vin rouge de diverses qualités; 9 ballots de bouchons à dame-jeannes; 30 caisses de sardines à l'huile.
19 nov CARRIERE, DARRAN & Co. no. 11, rue St. Louis.

Les bateaux-à-vapeur seront fournis de bois de pin livrable dans le plus bref délai. S'adresser à
19 nov W. E. & R. MURPHY, no. 132, au Bassin.

No. 132, Chantier au Bassin—W. E. & R. Murphy informent leurs amis et le public de la Louisiane qu'ils ont à présent un assortiment complet de tout ce qui peut concerner leur commerce, tel que bois de chêne, de frêne et de pin, charbon de bois, charbon de terre, briques de Pensacola et du Lac, goudron, résine, coquilles &c., qu'ils offrent à vendre.
19 nov

Couvertures et Couvertes de Marseilles—Les soussignés viennent de recevoir et d'ouvrir un assortiment complet des articles ci-dessus, de toutes qualités et dimensions, qu'ils offrent à vendre.
19 nov ANDREWS & BROTHERS, no. 19, rue de Chartres.

Succession de Jean Adams—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu par les exécuteurs testamentaires, de feu Joseph Adams, ne serait point approuvé et homologué, les fonds distribués selon la répartition conformément au dit compte et à lui confirmer leurs fonctions testamentaires continuées dans leurs fonctions pour six mois de plus. Par ordre de la cour.
19 nov W. P. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Les soussignés viennent de recevoir les articles suivants, qu'ils offrent à vendre, avec le privilège du marché, les termes suivants: Une grande variété de calicos imprimés des manufactures de France, d'Angleterre et de Suisse, mousseline batiste et jaconet, robes et jupons brodés tambourées, mouchoirs brodés, bas pour dames, châles en couleurs et en coton de l'Inde, satin de l'Inde en couleurs assorties, chaussettes, étoffes de soie depuis le no. 15 jusqu'à 60, de la Nouvelle, draps superfins anglais, cotons de Malte, toiles, platilles et bretagnes de l'Udine, cretonnes, crequilles, coutils en fil, blancs et écrus, toiles d'Irlande en pièces et demi pièces, lawns dito, toile à fils de 6-4 &c. G. VANCE & B. GAMBLE, no. 51, rue de la Douane.

Frost & Co.—No. 5, rue de la Douane, ayant fait un voyage au nord et pris des arrangemens avec les fabricans, ils ont l'avantage de recevoir, pour alimenter continuellement le fonds de marchandises actuellement en magasin, un assortiment complet de Bottes, Souliers et Brodequins en maroquin convenables au commerce de l'intérieur et à l'usage des habitations, consistant en bottes en veau, chèvre, maroquin, veau-marin, cuir de vache ciré, chevillées et cousues, souliers et brodequins noirs et roussets en veau, maroquin et chèvre, veau-marin et maroquin, chevillés et cousus, escarpins de bal et à talons, un assortiment complet de souliers en chèvre, maroquin, veau-marin et prunelle pour hommes, femmes et enfans.

Chapeaux et Casquettes.

Chapeaux à la mode pour hommes à la mode et à grands rebords, en castor, en loutre, en ratmusqué, à prix, noirs et blancs, chapeaux de laine blancs et noirs, chapeaux de feuilles de palmiers, fins et ordinaires, casquettes pour hommes et garçons en veau-marin et en fourrures.

Habillements.

Redingotes et pantalons de satinet, entendus à blanc, et blancs, rayés à la mode croisés, toiles blanches et noires, chemises et caleçons en coton coupés et blancs, en coton fin, à col et devant de toile, et en chemises de couleurs et blanches; bas de coton et chaussettes, toiles à draps de Russie et d'autres marchandises de ce genre etc.; savon, blanc-de-baleine, bougies, suif, café, tabac, clous de fer de toutes sortes, de ramonage, cirage en pâte, encre, cordes, plumes, papier à lettres et à écrire, fournitures d'école, papier à lettres et à écrire.

Les marchands de la campagne et les habitans sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises. 19 nov

AVIS—La société de Isidore Bérard & M. Hege, est dissoute à dater de ce jour, de consentement mutuel.
19 nov—3 ISIDORE BERARD. M. HEGE.

Chapeaux de soie en gomme élastique perfectionnés—20 caisses de cet article d'une qualité supérieure à vendre au magasin de chapeaux de JAS. EVANS & Co.
17 nov no. 16, rue de Chartres.

Voltigeurs Attention.—La compagnie se rassemblera Samedi prochain, (en bourgeois) chez le lieutenant Duval, rue Bourbon, entre Conti et St. Louis, à 6 heures du soir, afin de délibérer sur ce qu'il sera proposé pour le bien de la compagnie et le maintien du bon ordre.

Les membres sont priés de la part des officiers d'être ponctuels et exacts à l'heure du rendez-vous. Par ordre M. LACOSTE, serg. maj. [18 nov]

DEMANDE D'EMPLOI.—Une personne connaissant parfaitement les langues anglaise et française, la tenue des livres, ainsi que les affaires commerciales, désirerait se placer dans une maison de commerce; les meilleures recommandations seront données. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 oct—10

Le Consul de France, demeurant rue de l'Esplanade prie la personne qui lui a demandé, le 11 mai dernier, une traite sur France de 2,100 francs, à l'ordre de M. Nicolas Grenier, et qui lui a compté, au change de 5 35 pour la valeur de cette somme, quatre cents piastres, de passer le plutôt possible au Consulat de France. 19 nov—6 3ps.

A LOUER.—Pour plusieurs années.

Un vaste emplacement, situé au nord-est du canal Carondelet, près de la demi-lune, mesurant 150 pieds français, face au dit canal, sur 300 pieds de profondeur, face à la rue St. Pierre, très élevé et à l'abri des inondations, avec tous les édifices, consistant en une maison composée de quatre chambres à feu, galerie et cabinet, cuisine, poulailler &c. une écurie pour dix chevaux, un magasin à charbon et un hangard de 100 pieds de long—Le tout parfaitement installé pour le commerce du bassin. S'adresser pour les conditions, qui seront convenables, au soussigné chez M. M. 17 nov—3m.17 ps G. MONTAMAT.

Marchandises ayant droit au drawback—En débarquement du navire Elizabeth venant du Hâvre, 2 caisses de listons assortis, choisis expressément pour le marché mexicain, à vendre par
10 nov GARDINER & WATSON. no. 13, rue de Chartres.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTHY, de Philadelphie, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre anti-scorbutique restaurante et de l'élixir aussi anti-scorbutique dudit docteur Castillon, ancien chirurgien-major consultant du roi à St.-Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques, qui ont joui d'une grande réputation dans toutes les parties de l'île de St.-Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le vice scorbutique, la diarrhée, dissenterie, ténesme, fièvre lente, intermittente, continue, obstruction du foie et de la rate; diarrhée invétérée; dyssenterie et tenesme produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes,—et les mêmes maladies qui viennent à la suite des couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurantes.—Elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions en dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie. Ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie. On y peut prendre connaissance d'un recueil d'observations pratiques sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées. Les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir se traiter et de se guérir eux-mêmes en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET et Co.
[illegible] mai Spécy Enc. des rues Royale et Ste.-Anne.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.—Le bateau-à-vapeur MAJESTIC, capitaine W. SPARHAWK, ayant une partie de sa cargaison, partira pour les susdites destinations et les postes intermédiaires Dimanche prochain, 22 du courant, à 10 heures A. M.

Le Majestic prendra du fret pour Vicksburgh, la Rivière Blanche, Memphis, Randolph, Mill's Point, Paducah, Smithland et tous les autres lieux intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
6 nov FORSYTH, GOODWYN & FORDS. rue Poydras.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve) La goëlette neuve et fine voilière ORION, capitaine CARD, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à
20 nov TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

POUR LA MOBILE (Par le fleuve). La goëlette paquebot HENRY LEE, capitaine SMITH, est prête à recevoir un chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
19 nov TOURNE & BECKWITH, nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour les Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier BALLOCHAN, no. 2, attendu incessamment, repartira immédiatement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
19 nov THOS. BARNETT & Co. rue du Canal.

POUR LE HAVRE—Le navire AUSTERLITZ, capitaine WM. HAMMOND, partira immédiatement. Pour fret d'environ 300 balles coton ou passage, s'adresser à
16 nov FR. PERRET & GALLY. rue Toulouse.

POUR LE HAVRE—Le A. No. 1, navire MARGARET FORBES, KING, de marche supérieure, ayant tout son fret engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de bons emménagement, s'adresser au capitaine à bord, ou à T. NICOLET & CO.
16 nov No. 26, rue Bienville.

POUR MARSEILLE—Le brick COMET, capitaine MARCY, doublé et chevillé en cuivre, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
10 nov LEGENDRE & SAMORY no 47, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE.—Le brick français La Glaneuse, capitaine Joulain, sera expédié sous peu de jours pour le dit port. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
26 oct CARRIERE, DARAN & Co., no. 11, rue St. Louis.

Pour les ports du Mexique.

POUR LA COLONIE D'AUSTIN.—(TEXAS.)
Paquebot Régulier.
La belle goëlette fine voilière paquebot SANTIAGO, capitaine J. Leumer, partira immédiatement; pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à W. BRYAN.
[illegible] nov Vieille Levée, No. 36.

Pour la Colonie d'Austin, Texas.—La goëlette solide et fine voilière TAMAULIPAS, capitaine MIROLE, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, sera le premier navire qui doit être expédié. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à Wm. BRYAN,
7 nov Vieille Levée, no. 36.

POUR LA BAIE DE GALVEZTON.—La belle goëlette fine voilière MARY JANE, ayant engagé la plus grande partie de son chargement partira incessamment. Pour la balance du fret, s'adresser à Wm. BRYAN,
2 nov. Vieille Levée no. 36.

POUR TAMPICO.—Le beau brick mexicain PRIVILEGIO, capitaine Garrito, ayant déjà la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu de jours. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou à SALV. FERNANDES.
28 oct—20 No. 103 rue de la Levée.

POUR TAMPICO.—La goëlette mexicaine IRIS, capitaine HERNANDEZ, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
21 oct J. PRATS & FILS.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE.—La goëlette ELIZABETH JANE, capitaine Jack, doublée, clouée et chevillée en cuivre, et d'une marche supérieure, est prête à prendre fret. Pour le passage ou le fret, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis, ou à WHITE & Co.
5 nov no. 20, rue de la Douane.

A vendre ou à fréter.

A VENDRE.—La belle goëlette WM. ROBBINS, construite à Baltimore il y a 4 mois, doublée, clouée, et chevillée en cuivre, fine voilière, registrée 56 tonneaux, tirant peu d'eau, bien conditionnée sous tous les rapports. S'adresser pour les conditions à W. BRYAN,
24 oct Vieille Levée, No. 36.

A LOUER ou à FRETER.—La belle goëlette HANNAH ELIZABETH, capitaine J. CHASE, venant de passer à une carène complète, est à présent en bon état, et prête à prendre charge. Pour les conditions, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St.-Pierre, ou à W. BRYAN,
15 oct Vieille Levée, No. 36.

ON demande des doublons espagnols. S'adresser à THOMAS FELLOWS.
19 nov no. 29, rue de Chartres.

BANCO DE CAROLTON.—Aviso: se beneficará un interes de 4 por ciento al año par todos los fondos que se depositan por el termino de 30 dias, y un 5 por ciento al año por los que lo son por 6 meses y mas: entendido que los que hacen tales depositos hagan, al tiempo de entregar los fondos, la declaracion que tienen la intencion de depositarlos del modo indicado.
17 nov—30 (Firmado) JOHN NICHOLSON, Cajero.

Madame Lefebre vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de modes et nouveautés, consistant en partie de

Mérinos,	Garnitures écossaises,
Popelines,	Rubans,
Dito satin,	Cravates,
Dito cachemire,	Broderies,
Mousseline,	Dentelles,
Dito petits dessins,	Cachemire,
Velours,	Thibet,
Mousselines, glacées,	Satin imprimé,
Brochées et unies,	Dito brodé,
Grands et petits lingeux,	Dito broché,
Mousseline,	Cachemire écossaise,
Cachemire de Lyon,	Bas de soie,
Satines,	Manteaux,
Souliers,	Chapeaux,
Bonnets, &c. &c.	

16 nov—[illegible]

CELVIS & DUMAS, tailleurs, Successeurs de R. Legouter, rue de Chartres, n. 124.—Préviennent le public et leurs pratiques qu'ils viennent de recevoir de Paris un assortiment complet de marchandises concernant leur profession, tels que draps assortis dans les couleurs de mode, casimirs rayés et unis dans le nouveau goût, cravattes, cols, gants, chapeaux, ainsi qu'un grand assortiment de redingotes, de par-dessus, de gilets et de manteaux pour hommes et pour femmes, unis et brodés. 10 nov.—10

DEMANDE D'EMPLOI—Comme commis, agent, sub-cargue &c. par une personne connaissant à fond la tenue des comptes, des livres, la correspondance, les langues anglaise, française et allemande, bien versé dans l'espagnol et l'italien et ayant acquis, par suite d'une longue expérience, une connaissance parfaite des affaires commerciales en général. S'adresser par lettre à F. W. au bureau de cette feuille (*l'Abeille*). 17 nov—5

Chapeaux Castor à forme basse à la mode.—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Mississippi, un grand assortiment de chapeaux castor à forme basse de la meilleure qualité, qu'ils offrent à vendre à leur magasin, no. 16, rue de Chartres.
17 nov JAS. EVANS & Co.

Succession de feu Marie Joseph Carel, décédé Ve. de Bonaventure Bayhi.—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre cette succession, sont priées de se présenter sous dix jours au plus tard, à Mr. PIERRE BAYHI, Demeurant au faubourg Washington, Quartier Montreuil, encoignure des rues Désirée et d'Amour.
14 nov—3, 3ps

Bœuf de famille—30 demi barrils de bœuf épicé à l'usage des familles, à vendre par PERKS & HALL.
17 nov No. 2, Levée, près de la rue de la Douane.

Chapeaux et Casquettes—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages, 30 caisses de chapeaux de castor noir, dito de soie, 100 dito imitation de castor, 100 dito de poil, 50 dito d'enfants dito, 20 dito chapeaux de laine assorti. Aussi, un grand assortiment de casquettes de loutre et de drap, à vendre à bon marché par JAS. EVANS & Co.
17 nov no. 16, rue de Chartres.

Cordes d'emballage—200 glennes de cordes d'emballage à vendre à des termes raisonnables par WILLIAM BRYAN,
16 nov Rue de la vieille Levée, No. 36

EN débarquement des navires Bolivar et Dublin Packet, venant du Hâvre, et à vendre par les soussignés: 4 caisses saucissons de Lyon (500 lbs); 25 jarres artichaux bien conservés; 3 grands pots haricots verts en saumure; 15,000 escargots bien frais; 20 douzaines fromages de Neufchâtel; 40 fromages Pâte Grasse; 600 boites sardines de colin (divers grandeurs) et un grand assortiment de conserves et fruits de colin PASCALET & MICHON. 16 nov

Sirop de Limon et de Groseilles.—165 caisses de qualité supérieure reçues par le navire Arkansas, à vendre par WILLIAM BRYAN,
16 nov Rue de la vieille Levée, No. 36.

Actions de la Presse à Coton d'en Bas à vendre par THOS. FELLOWS,
14 nov rue de Chartres, No. 29.

A VENDRE.—Des actions du chemin de fer de Nashville; dito de la Banque de l'Union.
4 nov EDWD. GOTTSCHALK, courtier.

M. J. SOULET prévient le public qu'il arrive de France avec une pacotille de Marchandises d'un nouveau goût, et qu'il ouvrira son magasin dans le courant de la semaine prochaine, rue Royale, No. 237. 13 nov—3 J. SOULET.

FROMAGE—28 caisses de fromages en débarquement du navire Arkansas, à vendre par WHITE & Co.
10 nov no. 20, rue de la Douane.

VINS—60 quarts de vin de St. Lucar; 50 dito dito Malaga doux, en débarquement du navire St. Cloud, et à vendre par WHITE & Co.
10 nov no. 20, rue de la Douane.

LIQUEURS—100 barrils d'eau-de-vie américaine, 50 dito vin de St. Lucar, en débarquement du navire Hebran, et à vendre par WHITE & Co.
10 nov no. 20, rue de la Douane.

PAR P. A. GUILLOTTE.

SAMEDI 21 courant, au lieu de vente, plusieurs vaches créoles de choix avec ses jeunes veaux.
20 nov—2

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 28 novembre courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Nannette, mulâtresse, âgée de 18 à 19 ans, créole, un peu blanchisseuse et repasseuse, sachant un peu coudre, gardienne d'enfans et domestique de maison, avec son enfant à la mamelle, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 20 nov

PAR Jos. LECARPENTIER.

MARDI 24 novembre, à 4 heures P. M., il sera vendu sur la Levée, entre les rues St. Louis et Toulouse, les marchandises suivantes en débarquement de la goëlette Texas, de New-Bedford, 130 barrils d'huile de lampe, première qualité, 30 dito huile de Sperme supérieure de New-Bedford, 156 dito huile de [illegible], première qualité, 25 dito d'été. Conditions à la vente. 20 nov

PAR Jos. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, le Mardi 24 novembre 1835, à midi, à la Bourse Hewlett:

L'esclave nommée Amaranthe ou Myrthé, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique, un peu couturière, pleinement garantie.

Conditions: 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés. L'acte de vente sera passé pardevant M. Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING

AUJOURD'HUI Vendredi, à dix heures du matin, marchandises sèches, coton blanc et écrus, assortis, bas et demi bas Allemand, bonnets Ecossais, gants de laine, kersey, flanelles, draps et toiles etc.

Bottes, souliers, brodequins et chapeaux, 60 caisses brodequins assortis, souliers pour femmes etc., 30 dito bottes différentes qualités, venant d'être débarqué, aussi une quantité de chapeaux. 20 nov

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, le Vendredi, 4 décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, une maison à étage située sur un terrain, rue St Philippe, vis-à-vis la salle de bal, mesurant 25 pieds de face, sur 60 pieds de profondeur. La maison en briques se compose de 4 appartemens, cuisine aussi en briques, avec chambres pour domestiques. Cette maison est louée $83 par mois, par bail jusqu'au 15 de mai prochain.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 nov

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

SAMEDI prochain, 21 novembre 1835, à midi, il sera vendu à la bourse Hewlett,

Un îlet de terre situé derrière le faubourg Tréme, entre les rues Johnson, Galvez, Laharpe et La Peyrouse, partagé en 22 lots de 31 pieds sur 112 de profondeur. Ces lots sont dans le prolongement de la rue de l'Esplanade, et conformément aux trois îlets de distance des améliorations faites par M. Brugier.

Conditions: un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant W. J. Lewis, not. pub aux frais des acquéreurs. 20 nov.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi le 1er. de décembre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, les esclaves suivans:

Flamgnine, âgée d'environ 30 ans, excellente domestique de maison, couturière, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie.

Susanne, créole, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière, s'étant absentée trois ou quatre fois, sans avoir quitté la ville, infidèle.

Conditions: six et douze mois de crédit.

Il sera aussi vendu:

La négresse Marie, âgée d'environ 27 ans, avec son enfant mulâtre âgé de 7 mois, bonne couturière; elle conviendrait à un tailleur ou à un marchand de linge fait, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 4 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction. L'acte de vente sera passé par-devant M. T. Caire, notaire public. 20 nov.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

LUNDI 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu:

CENT CINQ LOTS DE TERRE

situés au faubourg Washington, formant cinq îlets complets face à la rue St. Ferdinand, et contigus à la propriété de la compagnie de la presse à coton à vapeur de la Levée. Depuis quelques tems on a ouvert faites, les rues dans ce district, les banquettes sont faites, les terrains enclos, et tout est dans le meilleur ordre, les quais sont garnis d'une grande quantité de bâtimens, et tout concourt à rendre ce quartier l'un des plus avantageux pour le commerce. Les spéculateurs auront une bonne occasion pour acheter, car la vente est définitive et sans réserve.

Conditions: toutes sommes de $500 et au-dessous, comptant; de $600 à 500, inclusivement, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans; au-dessus de $500, un cinquième comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.

Les actes de vente en l'étude de M. W. F. Grima, notaire public, et les acquéreurs se feront mettre en possession à leur frais. 19 nov—3

PAR Jos. LECARPENTIER.

IL sera vendu Vendredi prochain le 20 du courant, à 4 heures précises de l'après midi, rue de la Vieille Levée, entre Ursulines et Hôpital, une grande quantité de meubles du premier choix de seconde main, consistant en lits à colonnes en acajou, tables, sideboards, chaises, bureaux, commode, sophas etc tout ce qui compose un ménage complet, ensemble une batterie de cuisine complète.

Aussi un grand assortiment d'articles de menuiserie pour maisons, tout préparés, neufs et vieux, consistant en portes, chassis, vitrés pour fenêtres à poids et sans poids, portes à persiennes, poteaux à coulisses etc. panneaux de 8 pieds de large, planches et sommiers, et enfin un assortiment de moulures pour maison. Tous ces articles de menuiserie sont faits de cyprès rouge de la Louisiane, coupé dans la bonne saison, et parfaitement sain. 19 nov

PAR DUTILLET & DELERY.

Ventes de terrains de valeur situés au Faubourg de l'Annonciation.

MERCREDI prochain, 25 novembre courant, à midi, il sera exposé en vente publique, à l'Arcade Banks, par le ministère de MM Dutillet et Delery, encanteurs en cette ville, les quantités de terre suivantes, savoir:

1°. Huit lots de terre situés au faubourg de l'Annonciation, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 au plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, le tout compris dans l'îlet, formé par les rues Lacourse, des Magasins, Robin et Constance, et ont les dimensions suivantes:

Le lot No. 1, mesure 21 pieds 3 p. 2 li face à la rue de la Course ou chemin de fer, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7, mesurant chacun, 21 pieds, 3 p. 2 li de face au dit chemin de fer, sur cent pieds de profondeur, le lot No. 7, formant l'encoignure de la rue Constance.

Et le lot No. 8, mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Tous ces terrains sont contigus les uns aux autres.

2o. Six autres lots de terre, situés au même faubourg dans l'îlet compris entre les rues [illegible], Baronne et du Marché, [illegible] désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, sur un autre plan dressé par le dit sieur Buisson, et mesurant chacun, 21 pieds 3 p. 2 li de face à la rue Annonciation sur 127 pds. 10 p. de profondeur, tous contigus les uns avec les autres.

Pour plus ample description, voir les deux plans qui sont déposés au lieu de la vente.

Conditions: Un tiers comptant, le reste, payable en deux termes égaux, à un et deux ans de crédit, à partir du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 18 nov—7

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu Samedi 21 du courant, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte, 60 paniers d'huile; 1 pipe genièvre de Hollande; 1 boucaud rum de la Jamaïque; 1 pipe d'eau-de-vie Française. 18 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

VENDREDI prochain 20 du courant, il sera vendu à l'encan, no. 36, rue St. Louis, à midi précis.

60 caisses brodequins, souliers, escarpins pour femme etc.—Aussi, 30 caisses bottes, le tout sera vendu sans réserve, et positivement pour clore une affaire.

Conditions comptant. 18 nov

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu le 25 du courant, à l'encoignure St. Claude et Dumaine, à 11 heures du matin, 30 vaches laitières, dont plusieurs avec des veaux, les autres très avancées. Les conditions seront avantageuses et annoncées au moment de la vente. 18 nov—9

Change sur New-York, à vendre par
18 nov JULES LE BLANC & Co.

Change sur Paris, à vendre par
18 nov JULES LE BLANC & Co

RECU par le navire Talma, de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 200 caisses de fruits à l'eau-de-vie; 1000 paniers d'anisette; 500 caisses de vin claret des récoltes 1825, 26 et 28; prunes fraîches en caisses; fromages et saucissons etc.
18 nov L. G. SASSINOT.

Banque de la Cité—Nouvelle-Orléans 17 nov. 1835—Une récompense honnête sera donnée à celui qui pourra donner quelques renseignemens sur Edouard Caren, ci-devant portier de cette institution, qui a disparu le 13 septembre dernier.
18 nov ROB. J. PALFREY, caissier

LES créanciers de Dame Veuve Baptiste St Amand et de Sieur Baptiste St. Amand sont invités à faire connaître, avant le 25 de ce mois, à Jules Mossy, notaire public, en son étude, rue Royale No. 42, le montant et la nature de leurs réclamations. Les créanciers par billets ou par comptes, sont priés de les fournir au notaire pour être par lui paraphés ne varietur; ceux qui y manqueront seront privés du bénéfice d'un concordat qui a été passé ce jour d'hui en leur faveur. 18 nov—7

Nouveautés de Paris.—Justin Durel, arrivant de Paris, informe ses amis et le public en général, qu'il a pris un magasin, rue Royale, entre les rues d'Orléans et Ste. Anne. Il espère très incessamment faire l'ouverture de ses marchandises, qu'il vendra en gros et en détail. 18 nov—3

Sucre—400 caisses sucre blanc de la Havane, 100 dito brun dito, en magasin et à vendre par
18 nov LEGENDRE & SAMORY, no. 47, rue Toulouse.

Whiskey de Monongahela—30 barrils de vieux whiskey de Monongahela à vendre par
18 nov no. 2, Levée, près de la rue de la Douane. PERKS & HALL.

Fonds de cabaret—Billard et Bagatelle à vendre à des conditions raisonnables, s'adresser encoignure St. Charles et Girod. 17 nov—6

Au public—Le soussigné offre à vendre l'établissement bien connu sous le nom de Café de Tontine, dernièrement tenu par Messrs. Brooks & Curtis. Ceux qui désirent avoir une belle situation pour des affaires de ce genre, sont requis de venir examiner eux-mêmes, immédiatement. On fera connaitre les conditions en s'adressant à
17 nov—3t CHRISTIAN LEUBSHER